

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019042321

Dossier numéro : 2019-09-09/05

Titre

9 SEPTEMBRE 2019. - Règlement modifiant le règlement du 16 juin 2014 fixant les formulaires relatifs aux procédures de demande en matière d'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des implants et des dispositifs médicaux invasifs, repris dans la liste des prestations des implants et des dispositifs médicaux invasifs remboursables

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 19-11-2019 page : 106813

Entrée en vigueur : 01-12-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). A l'annexe I du règlement du 16 juin 2014 fixant les formulaires relatifs aux procédures de demande en matière d'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des implants et des dispositifs médicaux invasifs, les formulaires B-Form-I-17, B-Form-I-18 concernant la procédure de demande et le formulaire B-Form-I-19 concernant le suivi auxquels il est fait référence au chapitre " B. Neurochirurgie " de la liste, sont ajoutés. Ces formulaires suivent en annexe de ce règlement.

[Art. 2](#). A l'annexe II du même règlement, le formulaire B-Form-II-05 concernant les critères pour les établissements hospitaliers, auquel il est fait référence au chapitre " B. Neurochirurgie " de la liste, est ajouté. Ce formulaire suit en annexe de ce règlement.

[Art. 3](#). Le présent règlement entre en vigueur le 1er décembre 2019.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 19-11-2019, p. 106814)